

Questions orales

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Le député devrait peut-être décider ce qu'il veut au juste. Hier, il est intervenu dans cette enceinte pour nous inviter à verser davantage aux provinces sous forme de transferts. Où va-t-il prendre cet argent si ce n'est dans les poches des contribuables canadiens?

Il ne peut gagner sur les deux tableaux. Le député veut que nous versions davantage d'argent aux provinces au titre du financement des programmes établis et des paiements de transfert, mais il parle également d'une réduction des impôts. Ce sont-là deux choses incompatibles. Pour dépenser davantage, il faut imposer quelqu'un ou augmenter encore le déficit. Que veut au juste le député? Des impôts plus élevés ou un déficit plus élevé?

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances qui, hier, a réussi à esquiver les questions de la députée de Hamilton—Est et refusé de nous dire si les cotisations d'assurance-chômage allaient augmenter de 14 p. 100 à compter du 1^{er} janvier.

Le ministre des Finances pourrait-il nous préciser clairement, pour la gouverne des petites entreprises et des salariés de tout le pays, s'il entend respecter la parole de son prédécesseur et ne procéder à aucune autre augmentation des cotisations d'assurance-chômage?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, ma réponse aujourd'hui est la même qu'hier.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, à la page 30 des Documents budgétaires de 1989, son prédécesseur dit ce qui suit: «L'État continuera de contribuer au financement du programme en périodes de difficultés économiques, lorsqu'il sera inopportun d'augmenter les cotisations. . .».

J'adresse donc ma question au ministre des Finances. Va-t-il nous garantir qu'il va respecter la décision et les observations de son prédécesseur et qu'il n'y aura aucune augmentation des cotisations d'assurance-chômage, comme on l'a affirmé dans cette déclaration? Oui ou non.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je le répète, ma réponse d'aujourd'hui est exactement la même que celle que j'ai donnée à la Chambre hier. Si le député souhaite citer les paroles de l'ancien ministre des Finances, il peut alors citer le budget de février 1991 dans lequel le ministre a déclaré que les taux seraient rajustés

de façon à ce que le compte d'assurance-chômage garde une situation financière saine.

C'est ce que le ministre des Finances a déclaré dans son budget de 1991, et c'est certes ce qui se passe, madame la Présidente.

* * *

L'AGENCE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE DU CANADA ATLANTIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, l'étude Porter dit une chose que la plupart d'entre nous soutenons depuis déjà un certain temps, à savoir que le développement économique régional devrait être basé sur les points forts de l'économie locale.

Ma question s'adresse au ministre parlant au nom du ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique dont un certain nombre de projets d'importance font l'objet d'une enquête de la part de la GRC depuis un an. L'Agence risque maintenant de perdre quatre autres millions de dollars dans le cadre d'une autre opération marquée par le népotisme. En l'occurrence, il s'agit d'une entreprise d'ébénisterie de haute technologie qui a fait faillite après trois mois d'exploitation et qui a été vendue pour 1,2 million de dollars.

Ma question est la suivante: N'est-il pas à peu près temps que le gouvernement commence à bâtir à partir des bases économiques locales existantes, afin de créer des emplois permanents, plutôt que de se contenter de faire du népotisme à l'échelle locale qui ne peut que conduire à des faillites?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, la déclaration du député semble bien convaincante. Si les faits qu'il rapporte étaient exacts, il aurait certes raison de tirer une telle conclusion.

Le développement du Canada atlantique comportait certains risques, c'est pourquoi l'APECA été mise sur pied. Son taux de réussite demeure néanmoins très élevé. Le taux de ses échecs se situe à environ 5 p. 100. Il y a eu des échecs au Cap-Breton et ils ont tous été admis. M. Anthony Brait a présenté un rapport relativement à ce sujet. Par la suite, l'agence a fait l'objet d'une réévaluation et un autre rapport a été présenté par un économiste de Moncton, dont le nom m'échappe pour l'instant. Vous savez tous à qui je pense. Nous suivons les recommandations de ces rapports et, particulièrement au Cap-Breton, nous voulons centrer l'attention sur les petites entreprises et sur les idées et les suggestions qui viennent de la région plutôt que de l'extérieur.